

# **Règlement – Concours**

## **« le lecteur dans tous ses états »**

Mme Suard organise au CDI un concours de photo.

Les photographes amateurs qui le souhaitent peuvent se mettre en scène en situation de lecture (livres ou périodiques).

### **Article 1 : Thème du concours**

Le thème du concours est :

« le lecteur dans tous ses états »

**Les photos admises devront absolument être prises avec le visage caché par le livre ou le périodique choisi.**

Vous pouvez vous mettre en scène dans n'importe quelle position ou lieu. Cela peut être rigolo, insolite mais en aucun cas dangereux !

Toute photographie déposée qui serait contraire aux règles de bienséance sera écartée sans aucune réclamation possible.

### **Article 2 : Conditions d'inscription**

Le concours est accessible à tous les élèves et adultes de l'établissement.

Deux catégories sont ouvertes :

- individuel
- groupe d'au maximum 5 personnes

L'inscription au concours vaut l'acceptation du présent règlement. Si le candidat ne retourne pas l'autorisation parentale signée, son inscription sera considérée comme nulle.

### **Article 3 : Dates du concours**

Le concours aura lieu du 21 au 29 mars 2022.

Date limite de dépôt des photos : mardi 29 mars 2022

Exposition des clichés : à partir du 1<sup>er</sup> au 29 avril 2022

Fin des votes pour le public : jeudi 7 avril 2022

Publication de la liste des gagnants : lundi 25 avril 2022

#### **Article 4 : Informations pratiques**

Nombre des photos admises : 2 maximum par participants

Photos au format A4 uniquement.

Ne seront pas autorisés : photomontages.

Tout participant devra avoir rempli le bulletin d'inscription disponible au CDI ainsi que pour les mineurs avoir fait remplir l'autorisation parentale.

Aucun signe ne permettant d'identifier les concurrents ne devra apparaître sur les clichés..

**Pour rappel, l'utilisation du téléphone portable est interdit au collège.**

**Si vous souhaitez faire la photo au collège, merci de prendre contact avec Cyrielle et de convenir avec elle d'un rendez-vous pour qu'elle puisse faire la photo pour vous.**

**Photographies déposées au CDI au format papier :**

Les clichés doivent être imprimés sur une feuille normale en faisant attention à la qualité.

La photographie sera obligatoirement accompagnée d'un titre.

Le nom du participant ainsi que le titre de la photo seront écrits au crayon à papier derrière le cliché.

Le participant devra penser à venir retirer le règlement et le bulletin de participation auprès de Mme Suard.

**Photographies envoyées par mail à Madame Suard via l'ENT :**

Les photos doivent être envoyées au format jpg ou png uniquement.

Le titre et le nom du participant seront écrits dans le mail.

Le participant devra penser à venir retirer le règlement et le bulletin de participation auprès de Mme Suard.

#### **Article 5 : garanties et droits**

Le candidat garantit que les photographies proposées sont ses œuvres originales, inédites et qu'il est seul détenteur des droits d'exploitation concernant ses images.

Les candidats devront respecter les lois et règlements en vigueur concernant les biens et personnes photographiées, et obtenir leur accord pour toute

exposition ou diffusion. Le collège ou Mme Suard ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect du droit à l'image.

Les concurrents donnent, pour une durée de deux ans, l'autorisation au CDI du Collège Albert Camus :

- d'exposer leurs photographies au CDI
- d'utiliser les photographies sur le site Internet et le portail esidoc du CDI du collège

L'utilisation de ces photographies a pour but de promouvoir :

- le concours lui-même,
- l'activité de la lecture,
- les activités mises en place au sein de l'établissement

Toute autre utilisation des photos devra faire l'objet d'une demande à leurs auteurs. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces clichés.

Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

#### **Article 6 : Modalités de vote et classement**

Les tirages proposés, anonymes seront exposés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 et soumis à l'appréciation des usagers du collège (élèves et personnels) jusqu'au 7 avril 2022 à 16h.

- Plusieurs prix seront accordés :
- individuel
- groupe d'au maximum 5 personnes

Élèves et personnels du collège auront la possibilité de voter une seule fois afin de choisir le meilleur cliché dans les deux catégories.

Le votant mentionnera sur son bulletin, le numéro des deux photos choisies, son nom, son prénom, sa classe (si élève).

Les gagnants de chaque catégorie seront récompensés.

#### **Article 7 : Résultats**

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu au CDI sur un temps du midi durant la semaine du 25 avril 2022.

## Autorisation

Je soussigné(e) .....

Déclare avoir lu et accepté le présent règlement et autorise mon enfant à participer au concours organisé par Mme Suard, professeure-documentaliste au collège Albert Camus de Tinchebray.

J'autorise également le Collège Albert Camus et ce pour une durée de 2 ans :

- à exposer les photographies au CDI ou dans l'établissement
- à utiliser les photographies sur le site Internet et le portail esidoc du CDI du collège.

Sous condition que les images soient toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Le ....., à .....

Signature du candidat

## Autorisation parentale (si le participant est un élève)

Je soussigné(e) .....

Responsable légal de l'élève : ..... en classe de :.....

Déclare avoir lu et accepté le présent règlement et autorise mon enfant à participer au concours organisé par Mme Suard, professeure-documentaliste au collège Albert Camus de Tinchebray.

J'autorise également le Collège Albert Camus et ce pour une durée de 2 ans :

- à exposer les photographies au CDI, ou dans l'établissement.
- à utiliser les photographies sur le site Internet et le portail esidoc du CDI du collège.

Sous condition que les images soient toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Le ....., à .....

Signature du responsable légal